

# Un jugement de divorce

## Je suis la personne concernée ou l'avocat d'une des deux parties

Le jugement est communicable avec les attendus.

- › J'en désire une copie ? Je fais ma demande à l'aide du [formulaire dédié](#). Je n'oublie pas de justifier de mon identité.

## Je suis un des enfants, un notaire, un généalogiste professionnel ou un tiers

Les attendus de moins de 75 ans ne sont pas communicables.

- › Je désire une copie du jugement ? Je fais ma demande à l'aide du [formulaire dédié](#).
- › Je souhaite avoir accès aux attendus ? Je fais une [demande de dérogation](#).

Les jugements de plus de 75 ans sont communicables avec les attendus.

- › Je consulte les registres originaux en [salle de lecture](#).
- › Je désire une copie du jugement ? Je fais ma demande à l'aide du [formulaire dédié](#).

## À SAVOIR

Vous trouverez aux Archives départementales de

### ✓ Vaucluse :

- › pour le tribunal d'Avignon, les jugements jusqu'à 1992,
- › pour le tribunal de Carpentras, les jugements jusqu'à 1987.

Vous trouverez auprès du tribunal qui a prononcé le jugement

- › les jugements postérieurs à ces dates.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON